



C'est la re  
20

Chers parents,

Les vacances commencent à peine et nous pensons déjà à la rentrée prochaine. Aussi, il est temps de vous transmettre quelques informations pratiques liées à la scolarité de votre ou de vos enfants.

### Accueil rentrée

La rentrée est fixée au **Mardi 01 septembre 2020**. Habituellement, enfants et parents, se retrouvent dans la cour de récréation autour d'un café entre 8 h 45 et 9 heures 30. C'est aussi un temps où les parents peuvent prendre contact avec les enseignantes et les différents parents membres des associations.

*A ce jour, je ne suis pas en mesure de vous confirmer ce temps d'accueil. Les mesures sanitaires d'accueil mises en place fin juin, restent en vigueur pour le moment pour la rentrée.*

### Organisation pédagogique

Classe TPS, PS, MS, GS Julie Janecka aidée par Géraldine Huet, ASEM

Classe TPS, PS, MS, GS : Cécile Fouliard et Alixia Madec

Cécile travaillera à  $\frac{3}{4}$  temps. Elle sera remplacée par Alixia le jeudi.

Elles seront aidées par Laetitia Coutellec, ASEM

Classe CP : Anne-Cécile Touzé et Cécilia Cristerna

Cécilia sera en classe le lundi et mardi et Anne-Cécile le jeudi et le vendredi.

Classe CE1 Marie Aubert et Alixia Madec

Marie travaille à  $\frac{3}{4}$  temps. Elle sera remplacée par Alixia le mardi.

Classe CE2/CM1 : Marion Saliou (Marion sera à  $\frac{3}{4}$  temps après la Toussaint)

Classe de CM1/CM2 : Christelle Le Foll

Décharge de direction : le lundi matin et le mardi matin.



## Horaires de l'école (Horaires traditionnels sans protocole sanitaire)



Voici les horaires à respecter

**Accueil échelonné : 8h30 -8h45** : directement en classe pour les maternelles  
Sur la cour à partir du CP.

Pour les parents des primaires, merci de laisser vos enfants sous le préau et de ne pas entrer sur la cour.

**Horaires de classe : Matin 8h45 -11h50**  
**Après-midi 13h20 – 16h30**

Un enfant de maternelle n'a pas le droit de quitter l'école sans être accompagné par un adulte. Seules les enseignantes ouvrent le portail et assurent ainsi les surveillances de sortie. Les enfants qui rentrent à la maison le midi devront être récupérés pour **11h50 au plus tard**, sinon ils seront conduits à la cantine. Pour les enfants de primaire autorisés à sortir seul de l'école, une autorisation sera indispensable.

**Pour les enfants qui mangent à la maison, leur retour à l'école se fera pour 13h10 au plus tôt.**  
**Au retour de l'école, c'est à vous d'ouvrir le loquet du portail et de le refermer.**

**Les entrées et horaires mis en place fin juin restent en vigueur, ce qui entraîne le non accès aux parents dans l'école, même pour les maternelles. (Pour les maternelles, l'accueil se fera au portail sous le préau, les parents restant en dehors de l'école.)**  
**Les horaires et lieux d'entrée de chaque classe seront précisés avant la rentrée.**



### Sécurité aux abords de l'école

Pour des raisons de sécurité, **aucun enfant** ne doit être **déposé et laissé seul** sur la cour de l'école si aucune enseignante ne s'y trouve. (le matin à 8h30 ainsi que le midi au retour du repas).

**Les enfants laissés seuls par leurs parents sur la cour de récréation le matin se verront facturer la garderie.**

Les écoles doivent être désormais fermées à clefs lors des temps de classe. Il est donc important que vous respectiez les horaires du matin notamment pour déposer les enfants.

Le portail ferme à la sonnerie des primaires à 8h45 (pour les maternelles et les primaires.) Merci d'anticiper votre arrivée.

### Circulation aux abords de l'école :

Pour la sécurité de vos enfants, merci de respecter les panneaux de circulation implantés ainsi que les places de parkings. Il vous est possible de **DEPOSER** votre enfant devant le portail mais en aucun cas de stationner, **NI** de stationner derrière les voitures des enseignantes.



## Transport Scolaire



Les personnes souhaitant utiliser le transport communal doivent s'adresser à la mairie de Châtaudren-Plouagat. Le transport est assuré tous les jours de classe. Le car passera à 16h45 pour récupérer les enfants le soir.

## Restaurant scolaire



Les élèves déjeuneront à la cantine municipale pour ceux qui le souhaitent. Le repas est de 2,70€ pour les enfants habitant Châtaudren-Plouagat et 3.90 € pour les enfants de Châtaudren-Plouagat mangeant occasionnellement à la cantine.

Pour les enfants n'habitant pas Châtaudren-Plouagat, le tarif est de 3.90 €, (5.50 € en occasionnel).

Les enfants qui mangent à la cantine **doivent obligatoirement** être inscrits auprès de la mairie. Des contrôles réguliers ont lieu tout au long de l'année scolaire. La mairie nous demande de leur faire parvenir les listes des enfants mangeant à la cantine chaque semaine.

## Garderie

Le matin, elle accueillera les enfants à partir de **7 h 30** et sera assurée par Géraldine (qui est aussi ASEM en classe de TP/PS/MS) Nous vous précisons que tout enfant arrivant avant 8 h 30 doit se rendre à la garderie.

**Aucun enfant n'est autorisé à rester seul sur la cour.**

*Les enfants laissés seuls par leurs parents sur la cour de récréation le matin se verront facturer la garderie.*

Le soir, elle fonctionnera jusqu'à **19h00** et sera assurée par les ASEM : Anaëlle et Marjorie pour les maternelles et Laetitia pour les primaires (temps séparé jusque 17h45), possibilité pour les primaires de commencer les devoirs en autonomie sous la surveillance de Laetitia)

**Coût : 0.85 € la demi-heure. Toute demi-heure commencée sera facturée.**

**Tout dépassement d'horaire (au-delà de 19h00) sera facturé 5 € le quart d'heure par enfant.**

**Le goûter sera fourni par la famille.** Si votre enfant oublie son goûter, l'école lui fournira mais celui-ci vous sera facturé **1 euro** : cela doit être occasionnel !

**Le protocole de juin restant en vigueur, les parents ne pourront entrer dans l'école au moment de la garderie : ils sont donc invités (matin et soir) à sonner au portail (sous le préau) pour signaler leur présence.**

## Scolarité

Les frais de scolarité s'élèvent à 200 euros par an et par enfant (demi-scolarité à partir du 3ème enfant)



Pour simplifier le paiement de la scolarité, celui-ci se fait pour tous par prélèvement automatique sur 10 mois à compter du mois d'octobre 2020.

**Si vous avez fourni un RIB l'an dernier et qu'il n'y a pas de changement, vous n'avez rien à faire. Le cas contraire, merci de fournir un RIB à la rentrée.**

Chaque mensualité comprendra les frais de scolarité (200 euros) ainsi que le coût des fichiers scolaires (et d'un dictionnaire pour les CE1) de la GS au CM2.

Vous recevrez la facture de scolarité courant septembre.

## **Absence des élèves**

Si votre enfant manque momentanément l'école, nous vous demandons de bien vouloir nous **prévenir**, par écrit ou par téléphone, ou via la boîte mail de classe et d'indiquer les motifs de son absence. Les parents dont les enfants doivent régulièrement quitter l'école sur temps scolaire (orthophoniste...) voudront bien se faire connaître auprès de leur enseignante.

**Toute absence, même d'une demi-journée, doit être justifiée par un écrit (certificat médical ou autre).**

**Les absences de longue durée (pour convenance personnelle) seront automatiquement signalées à l'Inspection Académique pour les enfants de primaire. Un formulaire est à remplir dans ce cas et à demander auprès de la direction.**

## **ACCUEIL DES TPS (nés en 2018)**

Les enfants de TPS (nés en 2018) seront accueillis le lundi matin et le jeudi matin tout le premier trimestre. A compter de janvier 2021, ils seront accueillis tous les matins puis toute la journée le mois de leur 3 ans. Cet accueil ne sera envisageable si les conditions sanitaires le permettent.

## **PROTOCOLE SANITAIRE**

**Un protocole général est sorti début juillet nous demandant de respecter le protocole mis en place fin juin dans les écoles. Il y aura surement de l'évolution sur ce dernier en fonction de l'évolution du virus durant la période estivale. Vous serez informés via vos boîtes mails avant la rentrée.**

**Le site internet sera aussi mis à jour avec les informations de rentrée, notamment concernant les horaires et lieux d'accueil de vos enfants.**

**J'ai bien conscience que de nombreuses incertitudes planes encore sur les conditions de la rentrée. Tout sera fait pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions en respectant le protocole sanitaire qui nous sera imposé par le ministère.**

## **Renseignements divers :**

La communication se fera prioritairement par mail :

**[eco22.ste-therese.plouagat@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco22.ste-therese.plouagat@enseignement-catholique.bzh)**

et ou par téléphone à l'école au : 02-96-74-17-86

Voici les adresses mails des classes de l'école pour l'année

**CLASSE TPS/PS/MS/GS** [laclassedejulie@ecolesaintthereseplouagat.fr](mailto:laclassedejulie@ecolesaintthereseplouagat.fr)

**CLASSE TPS/PS/MS/GS** [laclassedececile@ecolesaintthereseplouagat.fr](mailto:laclassedececile@ecolesaintthereseplouagat.fr)

**CLASSE CP** [laclassedeacecile@ecolesaintthereseplouagat.fr](mailto:laclassedeacecile@ecolesaintthereseplouagat.fr)

**CLASSE CE1** [laclassedemarie@ecolesaintthereseplouagat.fr](mailto:laclassedemarie@ecolesaintthereseplouagat.fr)

**CLASSE DE CE2/CM1** [laclassedemarion@ecolesaintthereseplouagat.fr](mailto:laclassedemarion@ecolesaintthereseplouagat.fr)

**CLASSE CM1/CM2** [laclassedechristelle@ecolesaintthereseplouagat.fr](mailto:laclassedechristelle@ecolesaintthereseplouagat.fr)

*Le dialogue est une condition de réussite de votre enfant. L'équipe est donc à votre disposition pour échanger sur son travail, si vous le souhaitez, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'enseignante concernée.*

## INFORMATIONS DIVERSES pour l'année scolaire

### **CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES : A garder précieusement !**

<b>Rentrée des élèves</b>	<i>Mardi 1<sup>er</sup> septembre</i>
<b>Toussaint</b>	Vendredi 16 octobre 2020 au Lundi 2 novembre 2020
<b>Noël</b>	Vendredi 18 décembre 2020 au Lundi 4 janvier 2021
<b>Hiver</b>	Vendredi 19 février 2021 au Lundi 8 mars 2021
<b>Printemps</b>	Vendredi 23 avril 2021 au Lundi 10 mai 2021
<b>Pont de l'ascension</b>	Du mardi 11 mai 2021 au Lundi 17 mai 2021
<b>Fin des classes</b>	Mardi 06 juillet 2021

Le départ en vacances a lieu après la classe, le jour indiqué,  
La reprise des cours le matin des jours indiqués.



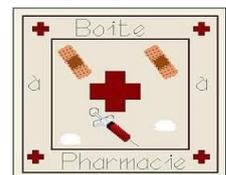
### **Les médicaments sont interdits à l'école.**

(B.O. HS du 6 janvier 2000)

**Pensez qu'on ne sait pas qui les avale vraiment. Les élèves peuvent également se les faire goûter !**

Ceux prescrits, dans le cadre d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé), peuvent être donnés lors de pathologies lourdes.

**Les enseignantes ne sont pas habilitées à en donner**



### **VÊTEMENTS et FOURNITURES**

Veillez marquer les habits de vos enfants pour éviter les échanges. (De plus en plus d'élèves possèdent les mêmes vêtements !)



